



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 juin, s'est réuni à la salle des fêtes de Crancey, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés :
3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 24

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de CRANCEY :

GELANNES : Richard BEGON - Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR - Adrien ROBIN - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Adam DA MOTA – Virginie LAURENT - Jacques BEAUJEAN – Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA - Fethi CHEIKH

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Yvan BERNARD représenté par Adam DA MOTA - **Frédérique HITTLER** représentée par Stéphanie PINTA

EXCUSES NON-REPRESENTES : Angélique RANC

Monsieur FETHI CHEIKH a été désigné secrétaire de séance.

N° 26-090 du registre des délibérations

OBJET : FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT D'UN FONDS 2026 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA COMMUNE DE CRANCEY POUR LA REALISATION DE DIVERSES ACQUISITIONS DE MATERIELS ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Nadine JOLY

La Commune de Crancey souhaiterait réaliser plusieurs achats et travaux, à savoir :

- ❖ Travaux de désamiantage local des toilettes de l'école maternelle ;
- ❖ Remplacement des radiateurs de l'école maternelle ;
- ❖ Mise aux normes électriques du local boulangerie.

1. Travaux de désamiantage local des toilettes de l'école maternelle ;

Le montant total de cette opération comprenant la recherche et le désamiantage s'élève à **16 435 € HT**, soit 19 722 € TTC.

Le montant de la DETR perçu pour ce dossier étant de 3 287 €, le reste à charge pour la commune de Crancey est de 13 148 €.

- La commune membre sollicite auprès de la CCPRS un fonds de concours d'un montant de **6 574 €**.

2. Remplacement des radiateurs de l'école maternelle

Le coût de cette opération s'élève à 4 067,95 € HT.

- La commune membre sollicite auprès de la CCPRS un fonds de concours d'un montant de **2 033,96 €**.

3. Mise aux normes électriques du local boulangerie

La mise aux normes de cette installation s'élève à 5 308,76 €.

- La commune de Crancey sollicite un fonds de concours de la part de la CCPRS d'un montant de **2 654,38 €**.

TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITÉS : 11 262,34 €.

Les dispositions de l'article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019, prévoient « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Le rapporteur rappelle les modalités d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine aux communes membres, suivantes :

- Le montant du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement HT assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- les fonds de concours ayant été prévus au budget investissement, les montants accordés couvrent exclusivement des dépenses d'équipement d'immeubles, y compris les Voiries-Réseaux Divers, ainsi que les acquisitions de bâtiments à vocation économique et commerciale ;

Par délibération n°21-046 du 10 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé **le principe d'une attribution de fonds de concours à cinq communes membres de la CCPRS pour un montant de 4 846 302 € sur la période de 2021 à 2031.**

Le montant total du fonds de concours attribué à la commune de Crancey sur cette période s'élève à **809 775 €.**

Pour mémoire, le montant total prévisionnel du fonds de concours restant à la commune de Crancey est de 298 510,03 €.

Par conséquent, un fonds de concours d'un montant total de **11 262,34 €** pourrait être accordé à la commune membre pour :

- ❖ Les travaux de désamiantage local des toilettes de l'école maternelle pour un montant de **6 574 €.**
- ❖ Le remplacement des radiateurs de l'école maternelle pour un montant de **2 033,96 €.**
- ❖ La mise aux normes électriques du local boulangerie pour un montant de **2 654,38 €.**

Les montants relatifs à l'acquisition de divers matériels et la réalisation des travaux sont révisables (montant non-révisable à la hausse, mais pourra être réajusté à la baisse au prorata de la réalité des dépenses effectuées) en fonction du montant définitif de l'ensemble des subventions obtenues par la commune pour cette opération et du calcul du reste à charge de la commune comme indiqué dans la présente délibération.

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine se libérera des sommes dues, en un versement unique, après la production par la commune de Crancey des documents suivants :

- Délibération de sollicitation du fonds de concours,
- Récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public,
- Bilan financier définitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16 V ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 05 juin 2026.



Messieurs Bernard BERTON et Jean-Pierre MEUNIER, ne prennent pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant total de **11 262,34 €** à la commune de Crancey repartis de la manière suivante :

- ❖ Les travaux de désamiantage local des toilettes de l'école maternelle pour un montant de **6 574 €**.
- ❖ Le remplacement des radiateurs de l'école maternelle pour un montant de **2 033,96 €**.
- ❖ La mise aux normes électriques du local boulangerie pour un montant de **2 654,38 €**.

DIT que les montant sont révisables (montant non-révisable à la hausse, mais pourra être réajusté à la baisse au prorata de la réalité des dépenses effectuées) en fonction du montant définitif de l'ensemble des subventions obtenues par la commune pour cette opération et du calcul du reste à charge de la commune comme indiqué dans la présente délibération.

DIT que le fonds de concours sera versé à la commune de Crancey lorsqu'elle sera en mesure de présenter :

- La délibération de sollicitation du fonds de concours,
- Le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public,
- Le bilan financier définitif.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.06.18 20:17:23 +0200
Ref:11233638-16947224-1-D
Signature numérique
le Président

Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le _____ à :

- Service de Gestion comptable de Romilly-sur-Seine,

- Commune de Crancey,
- Service Secrétariat Général,
- Service Finances et Paies

Le Président,

Eric VUILLEMIN

ANNEXE

MAIRIE de CRANCEY Canton de Romilly sur Seine
30 rue de Faverolles 10100 CRANCEY

Tel : 03 25 24 81 20

Email : contact@mairiecrancey.fr

Le maire de Crancey

Crancey le 12 mai 2026

à

Monsieur le Président
CCPRS
10100 ROMILLY sur SEINE

Objet ; Fonds de concours pour travaux de désamiantage local toilettes de l'école
maternelle

Monsieur le Président

Afin de pouvoir refaire les toilettes de l'école maternelle, nous avons du procéder
au désamiantage du local.

Le montant total de cette opération comprenant la recherche et le désamiantage
s'élève à 16 435 € HT soit 19 722 € TTC.

Le montant de la DETR perçu pour ce dossier étant de 3 287 € le reste à charge
pour la commune est de 13 148 € HT

J'ai l'honneur de solliciter un fonds de concours de la part de la CCPRS pour
participer au financement de ces travaux d'un montant de 6 574 €.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le maire de Crancey

Jean Pierre MEUNIER

MAIRIE de CRANCEY Canton de Romilly sur Seine
30 rue de Faverolles 10100 CRANCEY
Tel : 03 25 24 81 20
Email : contact@mairiecrancey.fr

Le maire de Crancey

Crancey le 12 mai 2026

à

Monsieur le Président
CCPRS
10100 ROMILLY sur SEINE

Objet ; Fonds de concours pour remplacement des radiateurs de l'école maternelle

Monsieur le Président

Les radiateurs très vétustes de l'école maternelle ne permettaient pas un chauffage satisfaisant des salles de classe.

Afin de remédier à ce problème et aussi de faire de économies, le conseil municipal a décidé de procéder à leur remplacement.

Le co[^]t de cette opération est de 4 067,95 € HT.

J'ai l'honneur de solliciter un fonds de concours de la part de la CCPRS pour 50% de ce montant soit 2 033,96 €.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le maire de Crancey

Jean Pierre MEUNIER

MAIRIE de CRANCEY Canton de Romilly sur Seine
30 rue de Faverolles 10100 CRANCEY
Tel : 03 25 24 81 20
Email : contact@mairiecrancey.fr

Le maire de Crancey

Crancey le 12 mai 2026

à

Monsieur le Président
CCPRS
10100 ROMILLY sur SEINE

Objet ; Fonds de concours pour mise aux normes électriques du local boulangerie

Monsieur le Président

Suite à l'achat du bâtiment de la boulangerie de la commune, il a été constaté des non conformités de l'installation électrique de la partie commerce.

La commune a décidé de remettre cette installation aux normes pour un montant de 5 308,76 € HT.

J'ai l'honneur de solliciter un fonds de concours de la part de la CCPRS pour 50% de ce montant soit 2654,38 €.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le maire de Crancey

Jean Pierre MEUNIER